

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **84 (1933)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

se remettront, au cours de l'année prochaine, et ne conserveront de la grave maladie faite en 1932 qu'un stigmate : un cerne infiniment étroit que, dans quelques années, il sera intéressant de rechercher.

E. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Commission de l'examen d'Etat des ingénieurs forestiers. Dans sa séance du 29 novembre 1932, le Conseil fédéral a réélu, pour une nouvelle période de trois ans, expirant le 31 décembre 1935, les membres actuels de la commission MM. *W. Oertli* et *Th. Weber*. Il a pris acte de la démission de M. E. Muret, à Lausanne, et désigné son successeur en la personne de M. *Eugène Favre*, à Couvet.

Il a confirmé, pour la même période, dans ses fonctions de suppléant, M. *E. Dasen*, à Spiez, et nommé M. *F. Aubert*, à Rolle, en qualité de remplaçant de M. H. Biolley, à Couvet, démissionnaire.

Cette commission est actuellement constituée comme suit :

MM. *M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts, à Berne, président,
H. Badoux, professeur, doyen de l'Ecole forestière, à Zurich,
W. Oertli, inspecteur forestier cantonal, à Glaris,
Th. Weber, inspecteur forestier cantonal, à Zurich,
E. Favre, inspecteur des forêts, à Couvet;

Et comme suppléants :

MM. *E. Dasen*, conservateur des forêts de l'Oberland, à Spiez,
Fr. Aubert, inspecteur forestier d'arrondissement, à Rolle.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Les trois ingénieurs forestiers suivants ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'Etat, à Brougg, au commencement de décembre, ont reçu le brevet fédéral d'éligibilité. Ce sont :

MM. *Hermann Willy*, de Bâle,
Meyer Arthur, de Reisiswil (ct. de Berne),
Wattinger Fritz, de Hüttwilen (ct. de Thurgovie).

A l'issue de ces épreuves, après que M. l'inspecteur forestier général Petitmermet eût adressé ses félicitations et ses vœux de réussite aux trois nouveaux futurs agents forestiers, a eu lieu une cérémonie émouvante : la commission a pris congé de son dévoué et distingué secrétaire M. *W. von Sury* lequel a collaboré, pendant un demi-siècle, à ses travaux. Dans quel esprit de ponctualité, avec quel dévouement inlassable, M. von Sury s'est acquitté de ses fonctions, c'est ce que M. Petitmermet a rappelé déjà ici-même. Aussi nous bornerons-nous à dire à l'aimable fonctionnaire entré dans sa retraite qu'il laisse, dans la commission, d'unanimes regrets et le souvenir réconfortant d'un homme qui a toujours rempli ses devoirs avec la plus scrupuleuse conscience.

H. B.

Cantons.

Vaud. Nous avons le plaisir de pouvoir donner en lecture à nos abonnés les vers suivants, rimés à l'occasion de l'inauguration d'un « refuge » forestier à Chavanne-le-Veyron.

A propos d'une maison des bois.

Nous ne pouvons pas dire en voyant ce refuge :
« Nous sommes les premiers, après nous le déluge ! »
Nos voisins de Grancy ont leur maison des bois,
De même Pampigny qui nous montre à la fois
Une forêt superbe et bien aménagée,
Où depuis fort longtemps domine la futaie.
Voici donc que Chavanne inaugure aujourd'hui
Un refuge attrayant, un véritable abri,
Où plus d'un visiteur viendra dans le silence
Jouir d'un vrai repos, de cette paix immense
Que la nature seule a toujours prodigué

A chaque travailleur, à l'homme fatigué.
Et que dirai-je encor de cette maisonnette
Sinon qu'elle est charmante et bien assez coquette.
Ici viendront sans doute aux jours les plus heureux,
Bercés d'un doux espoir, des couples amoureux
Qui n'auront pour témoins de toutes leurs tendresses
Que les oiseaux des bois et leurs chants d'allégresse,
Les sapins toujours verts, la mousse avec les fleurs,
Des yeux qui les verront, mais sans verser de pleurs !

Les bûcherons aussi sauront ouvrir la porte,
En maîtres du logis, ayant une main forte,
Nous les verrons entrer et d'un air magistral,
Etaler leurs outils, véritable arsenal;
Puis déballer enfin produits de la cuisine,
Tirés du fond d'un sac. Alors dans la cantine
C'est l'air de la forêt qui sert d'apéritif,
Chacun s'en aperçoit, nul ne reste inactif.

Les chasseurs à leur tour, qui sont des gens pratiques,
Après leurs grands exploits, exploits cygénétiqes,
Voudront venir ici s'arrêter un instant,
Alors que dans le bois la meute les attend.
Vous voyez, chers amis, dans ce modeste asile,
Un geste intelligent de nos braves édiles.
Conduits par un vrai chef, ils aiment la forêt.
A tous nous dédions ce modeste couplet.